

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Perpignan, le 29 FEV 1998

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau : Environnement

Dossier suivi par : Mme BONNEIL/MCT

Poste téléphonique : 04.68.51.68.68

ARRETÉ N° 626 /98

*modifiant l'arrêté Interpréfectoral n° 825/95 relatif
à l'établissement du périmètre du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Agly*

LE PREFET DE L'AUDE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

*VU l'arrêté interpréfectoral n° 825/95 du 30 mars 1995 fixant le périmètre du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Agly (S.A.G.E.) ;*

*VU la demande présentée par M. le Président du Syndicat du Verdoube le 14 février 1997
lors de la réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau ;*

VU les avis émis par les service compétents ;

*CONSIDERANT la nécessité d'intégrer la commune de PALAIRAC au périmètre du SAGE
AGLY ;*

ARRETEMENT

Article 1er :

*L'article 1er de l'arrêté interpréfectoral n° 825/95 du 30 mars 1995 est modifié ainsi qu'il
suit :*

« 2) au niveau administratif

b) département de l'Aude

Canton de Mouthoumet : Dernacueillette, Massac, Palairac, Soulatgé.

Adresse Postale : 24, quai Sadi Carnot - B.P. 951 - 66951 - PERPIGNAN CÉDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ MINITEL 3615 AVS 66 (1,01 F/min)
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

Article 2

Les autres articles restent inchangés.

Article 3

M. le Préfet coordonnateur de bassin, MM les Secrétaires Généraux de l'Aude et des Pyrénées Orientales, MM. et Mmes les Maires des communes susvisées, MM. les Directeurs Régionaux de l'Environnement Rhône Alpes et Languedoc Roussillon, MM. les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude et des Pyrénées Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les mairies concernées, d'une insertion d'une part, dans deux journaux de la presse locale, et au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aude et des Pyrénées Orientales .

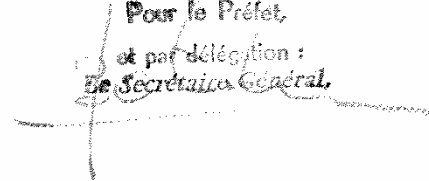
LE PREFET DE L'AUDE

pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général de la Préfecture


C. MASSINON

**LE PREFET
DES PYRENEES ORIENTALES**

Pour le Préfet,
et par délégation :
Le Secrétaire Général.


Bernard ANDRIEU